



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 6 mars 2026

### ***Élections municipales à Paris : 141 listes enregistrées***

***Pour les élections municipales à Paris, 151 listes se sont présentées à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris. Parmi elles, 9 listes n'ont pas pu être enregistrées, faute de respecter les conditions réglementaires de dépôt telle la déclaration d'un mandataire financier. Une dixième liste a été retirée à la demande des candidats.***

***141 listes ont été valablement enregistrées : 9 pour l'élection au Conseil de Paris et au Conseil communautaire et 132 pour les élections dans les arrondissements. Au total, 5 562 candidats se présentent aux élections à Paris. Le nombre de listes enregistrées est en baisse par rapport à 2020 où 181 listes s'étaient présentées au suffrage des électeurs.***

Un récépissé définitif d'enregistrement des candidatures a été délivré à ces 141 listes. Toutes ont choisi de présenter à la commission de propagande leurs circulaires et bulletins de vote où figurent les noms des candidats au Conseil de Paris, ceux fléchés pour le Conseil communautaire et les noms des candidats aux 17 conseils d'arrondissement. Ces documents ont été validés par la Commission de propagande. 5 listes ne recourront pas aux services de mise sous pli et d'acheminement proposés par l'État (Art R38 du Code électoral) : les 4 listes « Les coupes budgétaires à Paris, ça suffit » au Conseil de Paris et dans les secteurs 13, 14 et 19 ainsi que la liste « Le 20<sup>ème</sup> c'est nous ».

4 listes (« Lutte ouvrière – le camp des travailleurs », « Les coupes budgétaires à Paris, ça suffit », « Paris apaisé avec Pierre-Yves Bournazel », « Changer Paris avec Rachida Dati ») comportent, pour le fléchage au Conseil communautaire, les noms pour les 57 titulaires et pas pour les deux suppléants. Le nombre de conseillers communautaires n'a pas à être contrôlé lors du dépôt de la liste (Art 265 du Code

électoral). Pour l'ensemble des listes, les bulletins de vote et les circulaires, validés par la commission de propagande, seront mis à disposition des électeurs parisiens. Ces derniers pourront ainsi exercer leur liberté de vote parmi les 141 listes, dans les 903 bureaux de vote, dédoublés pour assurer les 1 806 parcours de vote nécessaires à la mise en œuvre de la loi PLM.

Sur les 9 listes se présentant à l'élection au Conseil de Paris, 4 sont nuancées « extrême gauche », 3 listes respectivement « gauche », « centre » et « droite » et 2 listes « extrême droite ». Sur les 132 listes se présentant à l'élection à un conseil d'arrondissement, 37 sont nuancées « extrême gauche », 33 « extrême droite », 23 « gauche », 19 « droite », 18 « centre » et 2 « divers ».

L'ordre des listes candidates à l'élection des conseillers de Paris, tel qu'il résulte du tirage au sort, est le suivant :

	<b>Numéro de panneaux</b>	<b>Listes</b>	<b>Tête de liste</b>
<b>Conseil de Paris</b>	1	Lutte ouvrière - le camp des travailleurs	Marielle SAULNIER
	2	RETRouvONS PARIS	Thierry MARIANI
	3	Paris est à vous ! avec Emmanuel Grégoire L'union de la gauche et des écologistes	Emmanuel GREGOIRE
	4	NPA Révolutionnaires - PARIS, ouvrière et révolutionnaire	Blandine CHAUVEL
	5	SARAH KNAFO POUR PARIS - UNE VILLE HEUREUSE	Sarah KNAFO
	6	PARIS APAISE AVEC PIERRE-YVES BOURNAZEL	Pierre-Yves BOURNAZEL
	7	CHANGER PARIS AVEC RACHIDA DATI	Rachida DATI
	8	LE NOUVEAU PARIS POPULAIRE	Sophia CHIKIROU
	9	Les coupes budgétaires à Paris ça suffit ! Avec Mahel Pierot-Guimbaud	Mahel PIEROT-GUIMBAUD

**Contact presse :**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

